



Projet solaire photovoltaïque de Cercoux

Compte-rendu de la visite du site d'étude et de l'atelier de concertation n°2

Zone d'étude du projet, puis salle des fêtes de Cercoux

Mercredi 5 juillet 2023, de 15h à 19h

Sommaire

Projet solaire photovoltaïque de Cercoux	1
Sommaire.....	2
1. Introduction	3
2. Les participants.....	4
3. La visite de la zone d'étude.....	5
3.1 Arrêt n°1 : Coquilleau, poste de raccordement	5
3.2 Arrêt n°2 : L'étang de Levrault, enjeux environnementaux.....	10
3.3 Arrêt n°3 : Le Poteau, conciliation des usages	12
4. L'atelier de concertation n°2.....	17
4.1 Retour sur la visite du site : les enjeux techniques, environnementaux, et d'usage	17
4.2 Le volet agricole du projet.....	18
4.3 Le calendrier de concertation	22
5. Les prochaines étapes	23
6. Contacts	24
7. Annexes	25

1. Introduction

Voltaia a initié un projet solaire photovoltaïque sur les communes de Cercoux et de Clérac en 2022.

Ce projet ambitieux est en phase de développement et les études ont débuté à l'automne 2022. Celles-ci sont réalisées par le bureau d'étude indépendant, Soler-IDE, et permettent d'évaluer la faisabilité du projet sur la zone identifiée.

En parallèle, une démarche de concertation volontaire est menée sur le territoire afin de maintenir un dialogue avec la population locale et de co-construire un projet répondant à ses attentes. Une réunion de lancement s'est tenue le 30 mai 2023, suivie d'un premier atelier de concertation n°1 (27 juin 2023). Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles sur le site internet du projet.

Le 5 juillet 2023, les habitants de Cercoux ont été conviés à une visite de la zone d'étude, ainsi qu'au deuxième atelier de concertation. Les objectifs de cette journée étaient multiples :

- Partager les enjeux techniques et environnementaux à intégrer dès la conception du projet, en faisant le lien avec ceux collectés lors de l'atelier de concertation n°1 ;
- Percevoir les attentes exprimées durant les rendez-vous de concertation, directement sur le terrain ;
- Échanger sur les études menées et partager les premiers résultats ;
- Présenter les objectifs du volet agricole du projet et démarrer les échanges collectifs sur sa mise en œuvre ;
- Présenter la suite du calendrier de concertation.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions, remarques et propositions des participants, et les réponses apportées par Voltaia durant cette journée. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Lors de la journée du 5 juillet 2023 :

- La visite de la zone d'étude a rassemblé 16 participants.
- L'atelier de concertation n°2 a rassemblé 12 participants.

De plus, les équipes de Voltaia et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre aux questions des participants et d'animer les échanges :

Voltaia

- MAUGER Nicolas, Chef de projets multi-énergies
- ROLAND Sylvain, Chargé de dialogue territorial
- MARESCHAL Arthur, Chargé d'affaires capacité réseau (raccordement réseau)

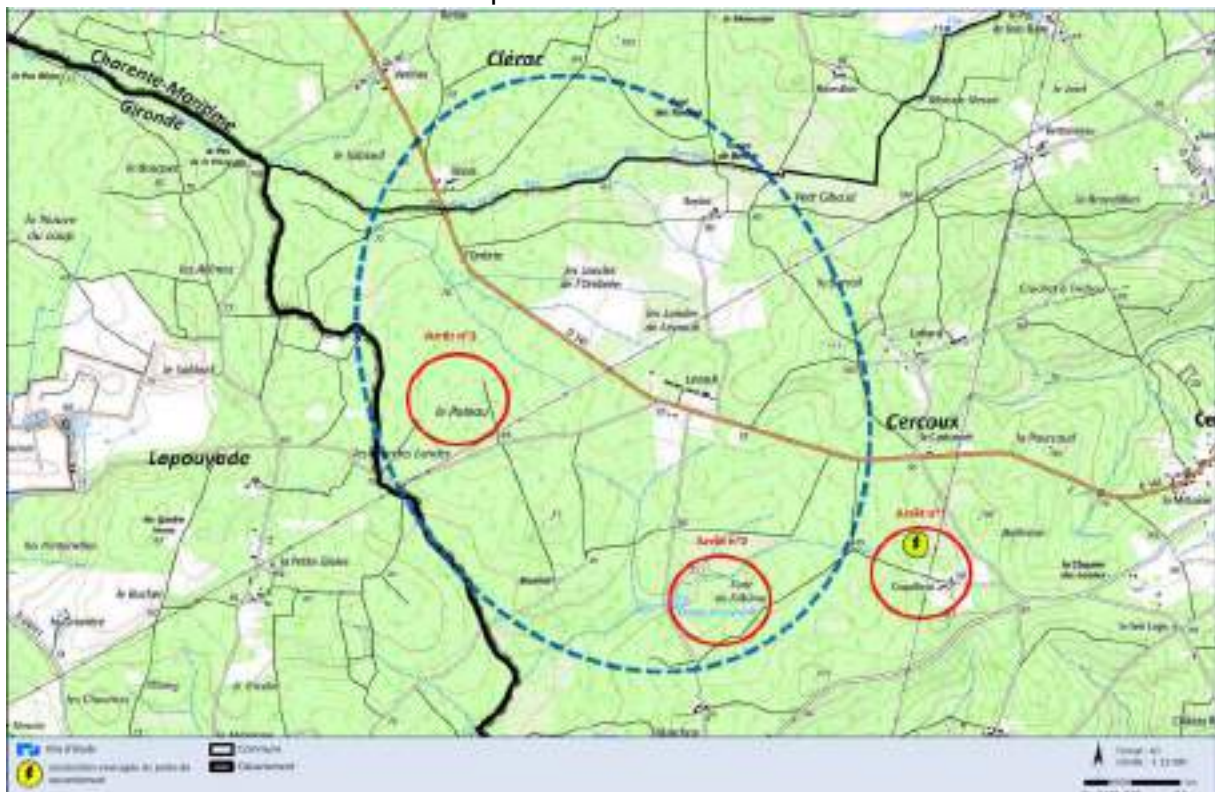
Demopolis Concertation

- BARROT Camille, Consultante concertation
- GONZALEZ Mathilde, Consultante concertation

3. La visite de la zone d'étude

De 15h à 17h, les participants à la visite de la zone d'étude ont été invités à observer, échanger et analyser trois espaces à forts enjeux pour le développement du projet. Un livret a été distribué aux participants, disponible sur le site internet du projet et en annexe n°1 de ce présent compte-rendu.

Les trois arrêts de la visite sont représentés sur la carte ci-dessous.



3.1 Arrêt n°1 : Coquilleau, poste de raccordement

Le premier arrêt de la visite s'est réalisé au sein de l'espace où le poste de raccordement du parc sera construit. Arthur MARECHAL, Chargé d'affaires capacité réseau chez Voltalia, a présenté les quelques enjeux liés au raccordement du parc :

« Dans le cadre du projet solaire photovoltaïque de Cercoux, Voltalia doit construire un poste de raccordement : c'est un poste électrique qui appartiendra à Voltalia, et qui permettra de distribuer l'électricité produite par le parc, sur le réseau public d'électricité géré par RTE.

Tout le parc sera raccordé sur ce poste : les panneaux seront connectés à des onduleurs permettant de passer du courant continu au courant alternatif. Ensuite, ils seront raccordés par grappes à des postes de transformation, eux-mêmes connectés aux postes de livraison. Enfin, chacun des postes de livraison seront raccordés au poste de raccordement situé à Coquilleau. L'ensemble des câbles, des panneaux solaires photovoltaïques jusqu'au poste de raccordement seront souterrains.

Dans le cadre de l'installation de ce poste de raccordement, Voltaia assurera, en tant que maître d'ouvrage, le financement et la gestion des travaux. Nous travaillerons avec des entreprises spécialisées qui auront l'expertise technique pour la construction et la mise en service.

Le poste source installé aura une capacité d'accueil de 120MW ($\approx 150\text{MWc}$), d'où la puissance installée du projet visée de 120MW. Le poste source est installé sous les lignes de haute tension afin de réduire les pertes d'énergie et les effets sur l'environnement. »

Question d'un participant : « Avez-vous déjà échangé avec RTE ? Comment savez-vous que vous pourrez installer le poste de raccordement ici ? »

Réponse de Voltaia : Oui, tout ce qu'on vous présente aujourd'hui a déjà été échangé avec RTE. Ils nous ont garanti que le réseau est en mesure d'accueillir ce nouveau poste.

Question d'un participant : « Sur les jours où la production est importante, est-ce que le poste source pourrait subir « trop » d'électricité ? »

Réponse de Voltaia : La capacité du poste correspond à la puissance installée du projet visée qui correspond à la puissance maximale qui sera injectée dans sur le réseau. La nuit, ou durant les opérations de maintenance, cette puissance injectée est réduite. Afin d'optimiser l'installation sur le plan énergétique, une capacité de stockage de l'électricité peut être envisagée.

Question d'un participant : « Connaissez-vous déjà le propriétaire de la parcelle où sera installé le poste de raccordement ? N'y en aura-t-il qu'un seul ? »

Réponse de Voltalia : Oui, nous avons déjà l'accord du propriétaire pour installer le poste de livraison. L'emprise nécessaire pour l'implantation d'un poste de raccordement est faible.

Question d'un participant : « Louerez-vous le terrain où sera installé ce poste de raccordement ? Est-ce que vous allez l'acheter ? »

Réponse de Voltalia : Voltalia a l'habitude de louer les terrains sur lesquels sont implantés les projets. Pour le cas précis du poste de raccordement, les enjeux sont différents et des réflexions sont ouvertes sur ce sujet.

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y aura un permis de construire à déposer pour le poste de raccordement ? »

Réponse de Voltalia : Oui, il est nécessaire de déposer un permis de construire.

Question d'un participant : « Est-ce que le poste de raccordement sera installé sous la ligne à haute tension ? »

Réponse de Voltalia : Oui, le poste sera directement installé sous la ligne à haute afin de réduire les pertes d'énergie et les effets sur l'environnement.

Question d'un participant : « Quelle est la distance entre le parc et le poste de raccordement ? »

Réponse de Voltalia : La zone d'implantation précise du parc n'est pas encore connue à l'heure actuelle, néanmoins le poste source se situe à environ à 1km de la zone d'étude (cf. carte présentée plus haut). L'intérêt est d'installer le poste de raccordement le plus proche possible du projet solaire photovoltaïque, afin de limiter les coûts et réduire les pertes d'énergie ainsi que les effets sur l'environnement.

Question d'un participant : « Pourquoi n'allez-vous donc pas au plus proche ? »

Réponse de Voltalia : L'emplacement est issu du meilleur compromis entre la localisation de la ligne électrique existante, la localisation de la zone d'étude, et l'intérêt des propriétaires fonciers à accueillir ce type d'installation.

Question d'un participant : « Où passeront les câbles enterrés ? »

Réponse de Voltalia : Les câbles passeront en priorité le long des routes.

Question d'un participant : « Est-ce les câbles suivront la grande route qui mène à l'emplacement du poste ? »

Réponse de Voltalia : Probablement, mais ça dépendra de l'emplacement final du projet qui n'est pas encore défini.

Question d'un participant : « Quelle est la surface au sol ? »

Réponse de Voltalia : Le poste de raccordement aura une surface inférieure à 1 hectare.

Proposition d'un participant : « Ça serait bien d'installer des infrastructures en bois pour cacher le poste. »

Réponse de Voltalia : Nous avons déjà relevé cette proposition lors de l'atelier de concertation n°1. C'est tout à fait possible.

Question d'un participant : « Comment sera construit le chemin d'accès ? Est-ce que le revêtement sera un enrobé bicouche ? »

Réponse de Voltalia : L'imperméabilisation des sols doit être limitée afin de faciliter la gestion de l'eau et limiter les effets du projet sur l'environnement. Cependant, il est nécessaire de mettre en place des pistes permettant l'accès à certaines installations toute l'année. Afin de tenir compte des besoins du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), des accès pérennes doivent être mis en place.

Question d'un participant : « La voie d'accès au poste de raccordement sera-t-elle privée ou publique ? Qui assure l'entretien, du coup ? »

Réponse de Voltalia : La voie d'accès sera privée, c'est Voltalia qui aura la charge de son entretien.

Question d'un participant : « Est-ce qu'on pourra l'emprunter quand même ? Ça sera une impasse ? »

Réponse de Voltalia : Tout à fait.

Question d'un participant : « Quelle est la durée de vie d'un parc ? »

Réponse de Voltalia : Des engagements ont été pris pour une durée de 40 ans et mais une réflexion devra être menée après une vingtaine d'années pour évaluer l'intérêt de poursuivre l'exploitation du projet, sur le plan technico-économique. Dans tous les cas, les installations du parc solaire photovoltaïque seront entièrement démantelées par Voltalia.

Photos de l'arrêt n°1



3.2 Arrêt n°2 : L'étang de Levrault, enjeux environnementaux

Le second arrêt de cette visite s'est réalisé à l'étang de Levrault, zone environnementale cercouziennne sensible. Emmanuel VERGUET, président de l'association Saintonge Boisée Vivante, est revenu sur les enjeux environnementaux du projet :

« L'environnement n'est pas le même sur toute la zone d'étude du projet : ainsi d'un km à l'autre, les enjeux et sensibilités peuvent être très différents. Afin d'analyser tout cela le plus finement possible, le bureau d'étude spécialisé Soler-IDE réalise des inventaires, durant une année complète : les écologues observent l'environnement et évaluent les potentiels impacts du projet sur celui-ci. À partir des analyses, qui seront intégrées directement dans le dossier du projet, ils préconiseront des mesures d'évitement, de réduction, ou de compensation (mesures ERC) des potentiels impacts.

Ainsi, cette zone devra être évitée car les enjeux environnementaux sont très forts dans cette zone humide. Selon le type de zone humide, les enjeux sont différents, selon l'existence d'espèces animales et végétales propre à chaque habitat. »

Remarque d'un participant : « L'étang est une bassine qui peut être utilisée pour les pompiers. C'est aussi une zone de chasse et le départ de nombreuses balades. »

Remarque d'un participant : « Le site de l'étang de Levrault a été répertorié comme espace naturel sensible (ENS) à l'échelle du département. Nous sommes encore un « site candidat » mais, au conseil municipal, nous souhaitons le classer comme « site actif » pour pouvoir mettre en place plus d'actions de protection et de pédagogie. Toute cette zone nous permet d'avoir un niveau d'eau élevé toute l'année, c'est précieux avec toutes les sécheresses. »

Remarque d'un participant : « Ce bassin hydrologique présent à Cercoux est rempli, c'est une ressource hydrique importante qu'il faut préserver. » « La Haute-Saintonge, c'est la réserve d'eau de la Charente-Maritime. »

Question d'un participant : « Comment pouvez-vous recréer un habitat ? »

Réponse de Voltalia : À travers des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts, nous pouvons favoriser le développement d'un habitat naturel. Par exemple, nous pouvons installer des nichoirs, créer des abris, introduire de nouvelles espèces végétales, reboiser, etc.

Remarque d'un participant : « C'est ce qu'ils ont fait avec la LGV. »

Photos de l'arrêt n°2



3.3 Arrêt n°3 : Le Poteau, conciliation des usages

Finalement, la visite du site d'étude s'est terminée sur un échange autour de la conciliation des usages de la zone.

- **Questions, réponses et remarques, sur la chasse :**

Remarque d'un participant : « Les chasseurs chassent 7 mois de l'année sur la commune de Cercoux, entre septembre et mars. L'installation de ce parc va avoir un impact très important sur l'activité de chasse, qui mobilise une centaine d'habitants à Cercoux, et d'autres chasseurs d'ailleurs aussi. Il y a beaucoup de sangliers ici et nous avons une grosse pression de la fédération départementale pour limiter leurs dégâts... On doit en tuer beaucoup, et malheureusement une grosse zone de chasse va nous être enlevée. »

Réponse de Voltaia : Si la chasse est de fin août à mars par exemple, nous pouvons essayer d'adapter la période des travaux.

Réponse d'un participant : « Dans tous les cas, nous éviterons la chasse sur toute la période de construction afin d'éviter tout accident. »

Remarque d'un participant : « Aujourd'hui, la fédération doit indemniser les pertes causées par les sangliers sur les exploitations agricoles. »

Remarque d'un participant : « A Cercoux, il y a du sanglier, du renard, du chevreuil et même du cerf aujourd'hui. »

Proposition d'un participant : « En tout cas, pour limiter l'impact sur la chasse, il vaut mieux faire une zone bien définie, en un seul bloc, plutôt que tout morceler. »

Question d'un participant : « Est ce qu'il y a des zones ou secteurs où la chasse est plus adaptée ? »

Réponse d'un participant : « Non, nous chassons partout. Sous les lignes électriques c'est pas mal car nous n'avons un bon visuel... mais nous n'avons pas de préférence. »

Remarque d'un participant : « Avec les démarches de trame verte et bleue, les gibiers bougent beaucoup. »

Remarque d'un participant : « Vous allez enlever 10% de notre territoire chassable donc ça va être compliqué pour nous. On est une des plus grosses associations donc bien sûr, on est un des plus gros enjeux je pense. Je regrette qu'il n'y ait pas de représentant de la fédération départementale pour en parler aujourd'hui avec vous. »

Question d'un participant : « Il y a beaucoup de sangliers à côté de la décharge actuellement. D'ici 2030, avec son arrêt, est-ce que les sangliers vont se déplacer, vu qu'il n'y aura plus de quoi manger ? »

Réponse d'un participant : « Oui je pense, c'est même sûr. On voit déjà que, depuis l'installation des grillages, il y a moins de sangliers. »

Question d'un participant : « Le parc va-t-il être totalement encerclé de grilles ? Si oui, est-ce que vous allez enlever tous les animaux avant ? »

Réponse de Voltaia : Afin de préserver la sécurité du parc solaire photovoltaïque, celui-ci sera clôturé. Concernant la préservation de la faune, nous allons nous conformer aux prescriptions qui seront demandées par les services de l'Etat.

Remarque d'un participant : « À ce jour, il y a aucune clôture sur la zone étudiée. »

- **Questions, réponses et remarques, sur la trame d'implantation**

Question d'un participant : « Quelle est l'obligation d'éloignement de la ligne haute tension sur un tel projet ? Est-ce que c'est similaire à nos permis de construire ? »

Réponse de Voltaia : Aux alentours d'une ligne 400kV, les prescriptions du gestionnaire de réseau RTE demandent que les installations soient implantées à une distance minimale de 20m par rapport aux pieds des poteaux de la ligne électrique.

Question d'un participant : « Est-ce que vous pouvez installer des panneaux solaires en dessous des lignes à haute tension ? »

Réponse de Voltaia : Il est possible d'installer des panneaux solaires en dessous des lignes de hautes tensions. Néanmoins, la distance réglementaire à garder avec les poteaux viendrait morceler les installations : de nombreux problèmes techniques et environnementaux sont à prendre en compte. Ces projets tombent souvent à l'eau.

Proposition d'un participant : « Mettez tout le projet sous les lignes alors ! »

Question d'un participant : « Est-ce que vous pouvez vous raccorder à cette ligne haute tension¹ ? Ce n'est pas la plus proche ? »

Réponse de Voltalia : Les lignes sont gérées par RTE. Les décisions qui gouvernent les lignes sont prises à une autre échelle que la nôtre, nous n'avons pas notre mot à dire. Dans tous les cas, nous savons que ce n'est pas possible ici car c'est une ligne à très haute tension (400kV).

Remarque d'un participant : « La ligne LGV est raccordée à celle ici. »

Question d'un participant : « Est-ce que nous saurons d'ici la fin de l'année la zone d'implantation ? »

Réponse de Voltalia : Oui.

Remarque d'un participant : Dans tous les cas, il est nécessaire d'identifier la zone d'implantation du parc avant la fin d'année, car le PPRIF² passe à la fin d'année, et notre commune passera en « non constructible » (mis à part le bourg). Il faut qu'on sache ce qu'on va défricher, ou pas, avant ça !

- **Questions, réponses et remarques, sur l'environnement**

Question d'un participant : « Avez-vous des premiers retours en termes de biodiversité ? »

Réponse de Voltalia : Sur les zones humides, on a déjà identifié quelques habitats et espèces végétales. Le bureau d'étude nous fournira les résultats après un an d'inventaires : ils ont commencé en novembre dernier, donc nous aurons les premiers résultats à l'été 2023. Nous pourrons les présenter en septembre.

Question d'un participant : « Est-ce qu'ils vont observer les gibiers ? »

Réponse de Voltalia : Les inventaires en cours se concentrent sur les espèces patrimoniales. Des observations opportunistes de gibier sont cependant réalisées et compilées, mais celles-ci ne suivent pas les protocoles définis pour les espèces protégées, menacées, rares, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

Remarque d'un participant : « Nous avons hâte de voir ce qui va en sortir. »

Remarque d'un participant : « C'est intéressant pour les chasseurs. »

¹LIAISON 400kV N°1 CLERAC – CUBNEZAIS

² Plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF)

- **Questions, réponses et remarques, sur les usages humains**

Question d'un participant : « Est-ce qu'il est prévu de mettre des installations pour limiter l'impact sur le paysage ? »

Réponse de Voltalia : Oui nous pouvons mettre en place des mesures d'intégration paysagères. Elles seront soit imposées par la préfecture, soit décidées sur la base des attentes exprimée durant la concertation. On a déjà évoqué d'installer du bardage bois autour du poste de livraison lors de l'atelier de concertation n°1.

Question d'un participant : « Est-ce qu'on va garder nos chemins ? »

Réponse de Voltalia : Nous avons déjà identifié des chemins avec vous lors de l'atelier de concertation n°1, nous allons faire au mieux pour les intégrer dans le projet.

Question d'un participant : « Est-ce que ces chemins seraient ouverts à tous ? »

Réponse de Voltalia : Oui, par ailleurs, les pistes que nous allons utiliser pour accéder aux terrains devront être praticables tout le temps, sous réserve des restrictions qui seraient imposées par les services de l'Etat (accès limité voire interdit en cas de sécheresse...).

Remarque d'un participant : « L'entretien des chemins pourrait bénéficier à tout le monde. »

Remarque d'un participant : « Ah c'est bien si ça peut servir pour nous aider à entretenir les chemins ! »

Remarque d'un participant : « Nous avons 70kms de chemins communaux... donc ça nous aiderait que vous en entreteniez une partie. »

Réponse de Voltalia : Nous aurons une vision un peu plus claire d'ici la fin de l'été de l'implantation potentielle donc nous pourrons rentrer plus dans les détails sur ce sujet.

Remarque d'un participant : « On a conscience que c'est un projet qui va impacter, mais tout est dans l'équilibre entre la chasse, l'environnement, les usages humains... L'impact est inévitable, il faut l'accepter et faire en sorte qu'il y en ait aussi des positifs. L'important, c'est que ça soit nous, habitants, qui exprimions ce qu'on veut ou pas : c'est le but de la concertation. »

Remarque d'un élu : « Je ne veux pas qu'on laisse de côté des interlocuteurs, on veut écouter tout le monde et la commune sera transparente avec ça. »

Question d'un participant : « Vu que ça dépasse un peu la limite communale, est-ce que les autres communes ont été concertées ? »

Réponse de Voltalia : Le projet ne se fera pas sur le département voisin car ça complexifie trop les choses. Nous avons initié les échanges avec la municipalité de Clérac.

Photos de l'arrêt n°3

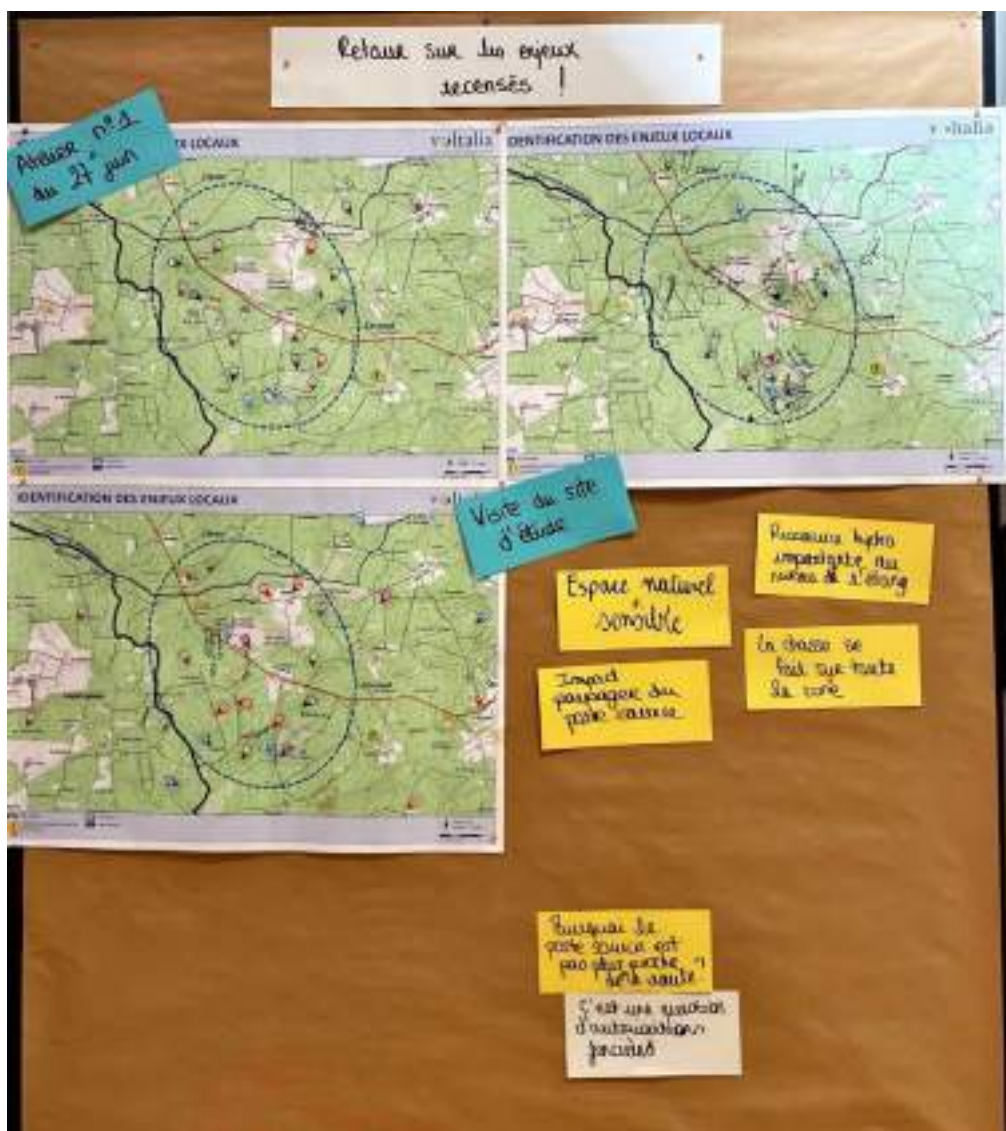


4. L'atelier de concertation n°2

À la suite de la visite de la zone d'étude, de 17h30 à 19h, l'atelier de concertation n°2 s'est déroulé à la salle des fêtes de Cercoux. Vous trouverez la présentation de cet atelier sur le site Internet du projet (page « les documents de la concertation »), ainsi qu'en annexe 2 de ce compte-rendu.

4.1 Retour sur la visite du site : les enjeux techniques, environnementaux, et d'usage

Présentation des cartes travaillées lors de l'atelier de concertation n°1, compléments apportés lors de la visite du site d'étude, puis questions et remarques des participants sur les enjeux :

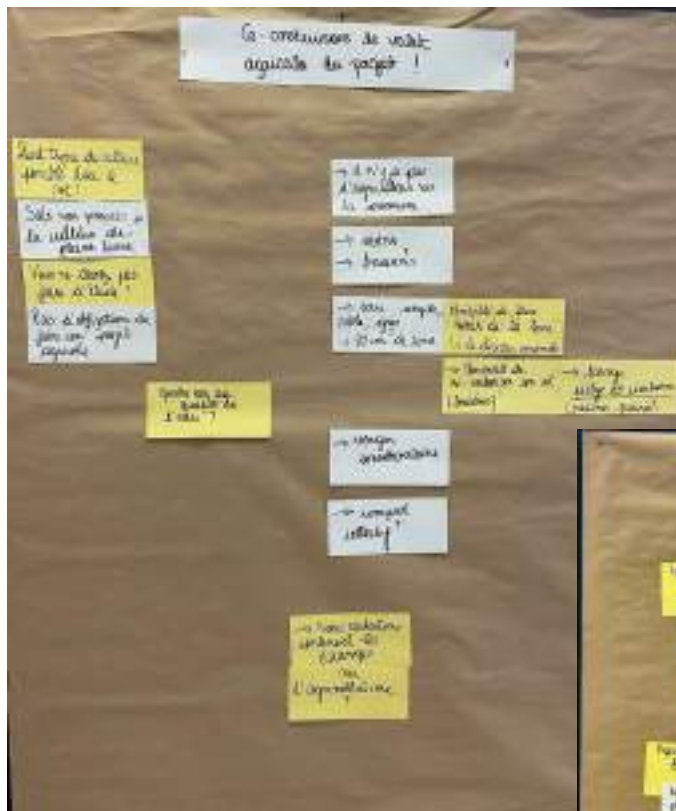


4.2 Le volet agricole du projet

En réponse à la volonté de la mairie de Cercoux, cinq à dix hectares du projet pourront être dédiés à de l'agrivoltaïsme. Ce volet agricole est ouvert à l'échange, afin d'être co-construit avec les habitants de la commune.

Lors de cet atelier n°2, les participants ont été invités à dialoguer sur les premiers contours de ce projet, entièrement ouvert à la participation citoyenne.

Questions, remarques et premières propositions des participants sur le volet agricole du projet :



Pour plus de visibilité et de détail, vous trouverez les questions et réponses notées en séance ci-dessous, ainsi que les premières propositions d'activités agricoles collectées.

- **Questions, réponses et remarques, sur le volet agricole du projet**

Remarque d'un participant : « Le projet agricole est une volonté de la mairie de Cercoux pour être davantage autonome et pour réduire notre besoin à faire appel à des grossistes. Il faut trouver une culture qui a un intérêt pour les habitants, gérée en régie agricole communale. »

Remarque d'un participant : « La chambre d'agriculture va vous obliger à faire ce volet agricole avec la loi d'accélération des énergies renouvelables. »

Question d'un participant : « Est-ce que les structures des panneaux solaires sont assez hautes ? »

Réponse de Voltalia : Nous pouvons adapter la hauteur des installations en fonction de l'activité agricole qui sera en réalisée sur les terrains concernés. Nous pourrons aussi adapter la distance entre les panneaux, afin de laisser l'espace nécessaire à l'exploitant pour circuler.

Question d'un participant : « Est-ce que l'agriculteur devra vous louer les parcelles ? »

Réponse de Voltalia : Dans ce cas précis et aux vues du cadre réglementaire en vigueur, nous engageons les trois parties :

- Voltalia signe un bail emphytéotique avec le propriétaire de la parcelle,
- Voltalia signe également une convention d'interface avec l'exploitant agricole, afin de formaliser les pratiques à respecter sur les terrains concernés,
- Ensuite, il y a un bail rural, signé entre le propriétaire et l'exploitant de la parcelle agricole du projet.

Question d'un participant : « Comment cela se déroule-t-il, si l'agriculteur souhaite arrêter son exploitation ? »

Réponse de Voltalia : Les termes seront définis sur le bail.

Question d'un participant : « Avec l'inclinaison des panneaux, l'eau ruissèle. Est-ce bien pour les exploitations en dessous ? »

Réponse de Voltalia : L'écoulement de l'eau au pied des structures est une vraie question. Afin de limiter les impacts, le type de structure utilisée doit être décidé en fonction de l'activité agricole réalisée et afin de limiter les effets de lame d'eau qui pourrait nuire à la culture.

Question d'un participant : « Quelle est la qualité de l'eau ? »

Réponse de Voltalia : Un panneau est composé de verre, donc l'eau a la même qualité que celle qui coule sur les fenêtres de vos maisons !

Question d'un participant : « Est-ce que l'arboriculture fait de l'ombre aux panneaux ? »

Réponse de Voltalia : Avec une activité arboricole, les panneaux sont en général installés au-dessus des arbres fruitiers ou entre chacune des rangées.

Question de Voltalia : Quel type de culture est-il possible de faire dans le sol ici ?

Réponse d'un participant : « Le sol est sableux et acide ici : ce n'est pas propice à la culture en pleine terre. »

Réponse d'un participant : « C'est de l'argile, du sable et du grès. Il y a 20 cm de terre. »

Réponse de Voltalia : Il est possible de faire venir de la terre, mais ce n'est pas forcément la solution la plus adaptée.

Question d'un participant : « Est-ce que vous faites une étude des sols dans le cadre de votre projet ? »

Réponse de Voltalia : À ce stade, nous n'avons pas prévu de le faire, et ce n'est pas obligatoire. Néanmoins, si dans le cadre de nos échanges vous exprimez un besoin de faire du maraichage en pleine terre par exemple, nous pourrions envisager de faire une étude du sol pour étudier sa faisabilité. Mais de ce qu'on comprend aujourd'hui, ce n'est pas vraiment propice.

Question d'un participant : « Est-ce qu'il est possible de faire de l'agriculture biologique ? »

Réponse de Voltalia : Bien sûr, nous souhaitons même la favoriser.

Remarque d'un participant : « Nous souhaitons continuer les échanges avec vous sur l'agrivoltaïsme ! »

- **Premières propositions, et remarques, sur le choix des activités agricoles à installer**

Proposition d'un participant : « Il est possible de revaloriser les sols maintenant, ça sert comme piège à carbone. Ça peut être une idée de faire ça sur tout le parc. »

Réponse de Voltaia : C'est très intéressant !

Proposition d'un participant : « Faire un verger conservatoire. »

Proposition d'un participant : « Faire de l'exploitation de bovins et ovins. »

Remarque d'un participant : « Il n'y a plus d'agriculteur sur la commune. Il faut voir sur d'autres communes. »

Proposition d'un participant : « J'ai entendu qu'on peut cultiver des kiwis rouges, c'est intéressant ! »

Proposition d'un participant : « On pourrait faire de la culture de cacahuète ! »

Remarque d'un participant : « J'en fais chez moi ! »

Proposition d'un participant : « Nous pouvons faire du chanvre. »

Remarque d'un participant : « Historiquement, c'est une culture présente à Cercoux. »

Remarque d'un participant : « C'est une bonne idée ! »

Proposition de Voltaia : L'aquaponie pourrait également être une solution intéressante car la culture est hors sol et c'est une pratique vertueuse favorisant la production locale et les circuits courts. Si l'attente est exprimée par la commune, nous pourrions réunir les conditions pour qu'un tel projet soit porté sur certaines parcelles du projet.

Remarque d'un participant : « Mettre des serres en dessous de panneaux solaire permet de limiter l'impact foncier. »

Remarque d'un participant : « Nous avons une dizaine de moutons à Cercoux. »

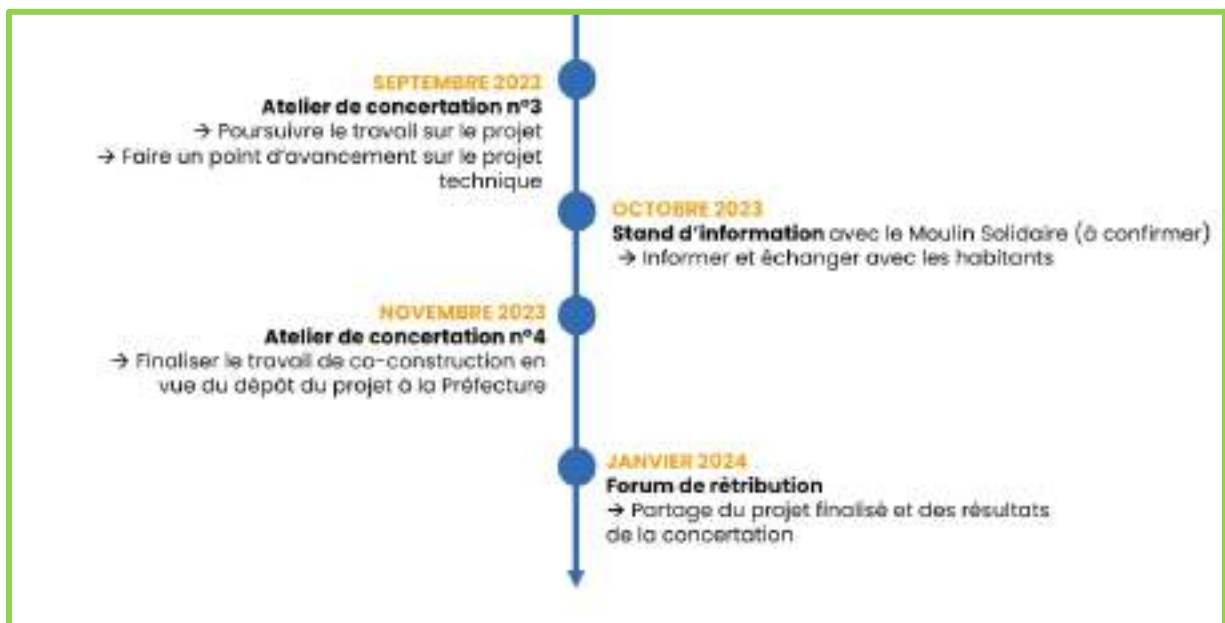
Réponse de Voltalia : C'est intéressant, ce cheptel pourrait être mobilisé pour entretenir les terrains mobilisés par le projet.

Remarque d'un participant : « Pour mettre en place une culture agricole sur le type de sol, il faudra amender le sol avec des intrants en compost. »

Réponse de Voltalia : Effectivement. Sur ce sujet spécifique du compost, n'y aurait-il pas un modèle à établir avec la collectivité ? En effet, à partir du 1^{er} janvier 2024, la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, prévoit que tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants). Un système de collecte locale et de valorisation sur la partie agrivoltaïque du projet pourrait par exemple constituer un premier apport pour enrichir le sol.

4.3 Le calendrier de concertation

Finalement, l'équipe de Demopolis Concertation a présenté le calendrier des prochaines étapes de concertation. Les dates précises seront communiquées ultérieurement à l'ensemble de la population de Cercoux.



5. Les prochaines étapes

Nous vous remercions pour votre accueil et pour ces échanges très riches et constructifs. Nous espérons que vous serez nombreux, dès septembre, pour les prochaines rencontres menées dans le cadre de la démarche de concertation.

Les prochaines dates vous seront communiquées à travers :

- La distribution d'un flyer dans vos boîtes aux lettres
 - La mairie de Cercoux (Facebook)
 - Le site internet du projet

Restez attentifs !

6. Contacts

Pour joindre l'équipe de Votalia :

MAUGER Nicolas

Mail : n.mauger@votalia.com

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation et vous inscrire aux prochains événements de concertation :

BARROT Camille

Mail : camille.barrot@demopolis-concertation.fr

Tel : 06 98 94 42 64

Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :

www.photovoltaique-cercoux.fr

7. Annexes

Annexe 1: Livret de participation à la visite du site d'étude du projet

Annexe 2: Support de présentation de l'atelier de concertation n°2



Projet solaire photovoltaïque de Cercoux : la concertation

— Visite de la zone d'étude
MERCREDI 5 JUILLET 2023

Livret du participant

voltalia

SOLAR - WIND - HYDRO - BIOMASS - STORAGE

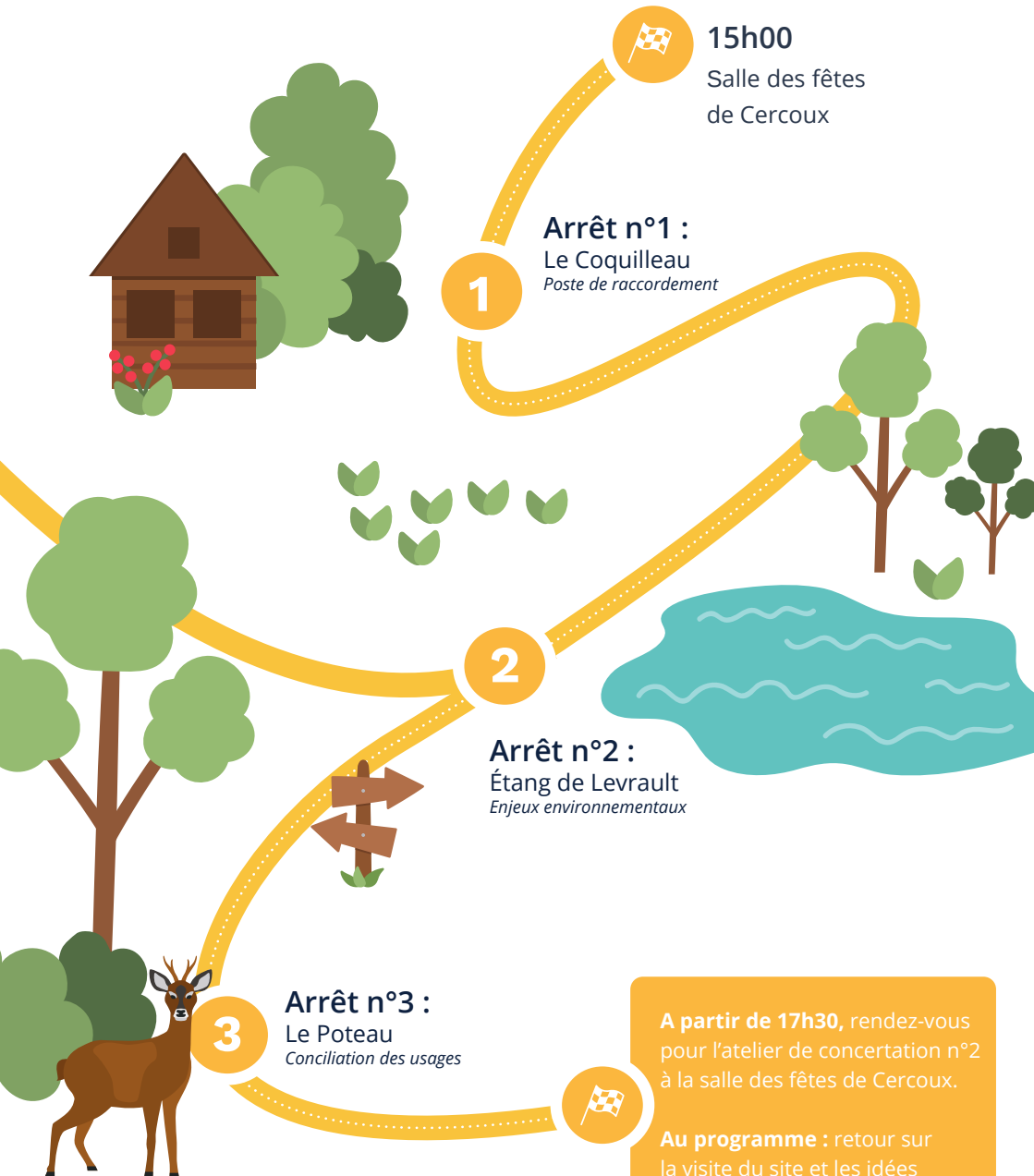
LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET

Des inventaires environnementaux sont en cours sur une aire d'étude de 300 hectares, pour un projet d'environ 130 hectares.





— LE PLANNING DE LA JOURNÉE



A partir de 17h30, rendez-vous pour l'atelier de concertation n°2 à la salle des fêtes de Cercoux.

Au programme : retour sur la visite du site et les idées exprimées, puis premiers échanges sur le volet agricole du projet.

— QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE VISITE?

1

Découvrir les enjeux techniques et environnementaux à intégrer dès la conception du projet

2

Percevoir les attentes exprimées durant les rendez-vous de concertation

3

Échanger sur les études menées et partager les premiers résultats

4

Développer vos connaissances sur l'énergie solaire photovoltaïque !

— LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



Une zone d'implantation de
130 hectares



Une puissance installée visée d'environ
150MWc



La consommation annuelle d'environ
80 000
habitants



— Visite de la zone d'étude – Mercredi 5 juillet 2023

NOTES —



Pour en savoir plus sur le projet solaire photovoltaïque de Cercoux, poser vos questions, et partager vos contributions directement en ligne, rendez-vous sur le site internet participatif !

www.photovoltaique-cercoux.fr



Contact

Camille BARROT, consultante concertation
camille.barrot@demopolis-concertation.fr
06 98 94 42 64



Le projet solaire photovoltaïque de Cercoux

Atelier de concertation n°2

Mercredi 5 juillet 2023

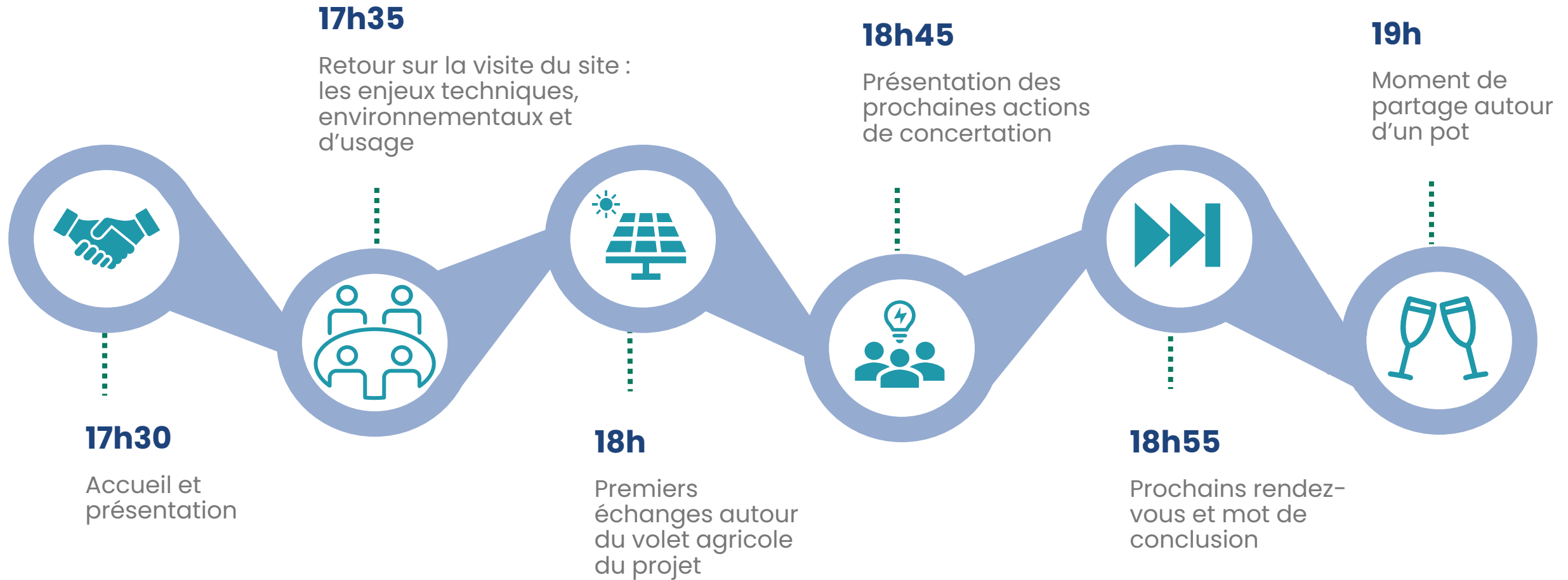


Ce soir, nous sommes réunis pour...

1. Faire un retour sur **les enjeux identifiés lors de la visite du site**, en faisant le lien avec ceux collectés lors de l'atelier de concertation n°1
2. Vous **présenter les objectifs du volet agricole** du projet et **démarrer les échanges collectifs sur** sa mise en place
3. Vous présenter **la suite du calendrier** de concertation



Le fil rouge de notre réunion

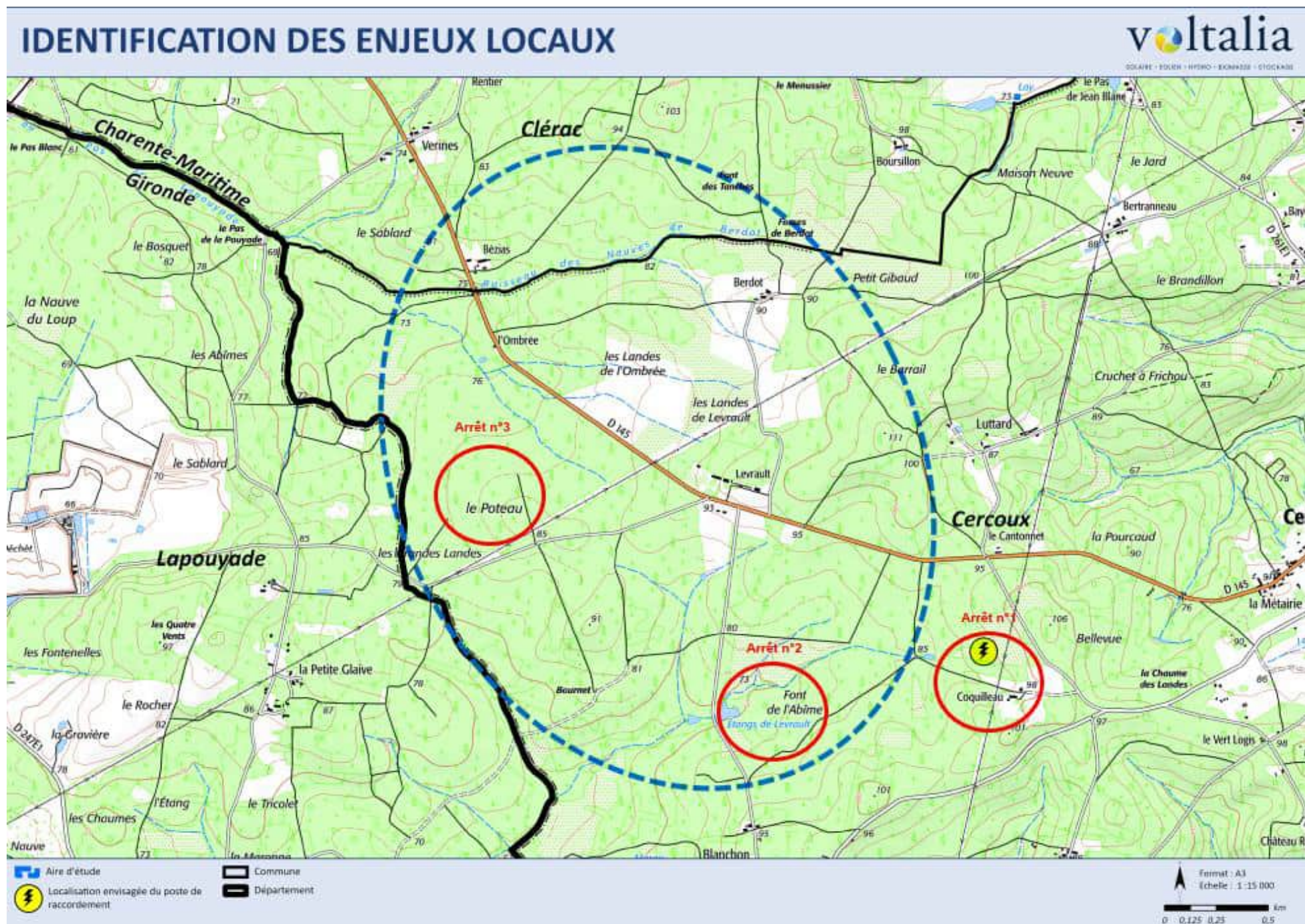




01. Retour sur la visite du site

La visite du site

Retour sur les enjeux recensés !





**Quelles sont vos questions et
compléments sur les enjeux ?**



02. Le volet agricole du projet

Le volet agricole, QUESAKO ?

Nos réalisations

La centrale agrivoltaïque de **CABANON (Bouches-du-Rhône)** :

- 3MW (4,5ha)
- Co-activité maraîchère

La centrale de **CANADEL (Var)**:

- 10,4MW
- Convention de pâturage avec un berger de la commune

La centrale de **CASTELLET II (Var)** :

- 3,8MW
- Une vingtaine de ruches



Le volet agricole, QUESAKO ?

Définition

« Installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ».

Article 54 de la **loi relative à l'accélération des énergies renouvelables** (mars 2023)

Objectifs

- **Co-construire le volet agricole** pour répondre aux besoins de la commune
- **Identifier des partenaires locaux** (agriculteurs, associations, Régie agricole,...)
- **Tenir compte des contraintes technico-économiques** du projet solaire photovoltaïque et de l'activité agricole envisagée

Le volet agricole, QUESAKO ?

Focus sur l'aquaponie

Production locale
Agriculture biologique
Maraîchage
Écopastoralisme
Arboriculture
Aquaponie
Circuits courts

- Un système agro-écologique innovant doté d'**un mode de production vertueux** (élevage de poissons, culture de végétaux hors-sol)
- Des économies d'eau, pas de produits phytosanitaires



© Eauzons

20
min

Co-construisons ce projet !



AIDEZ-NOUS À CONSTRUIRE CE VOLET

Quel sont les besoins ?

Pour qui ?

Avec qui ? / Quels acteurs solliciter pour la suite des réflexions ?

Quel type d'exploitation installer ? / Quelles cultures ?

Quel plan d'action mettre en place ?

....



**Quelles sont vos questions
et remarques ?**



03. Le planning de concertation

SEPTEMBRE 2023

Atelier de concertation n°3

- Poursuivre le travail sur du projet
- Faire un point d'avancement sur le projet technique

OCTOBRE 2023

Stand d'information avec le Moulin Solidaire (à confirmer)

- Informer et échanger avec les habitants

NOVEMBRE 2023

Atelier de concertation n°4

- Finaliser le travail de co-construction en vue du dépôt du projet à la Préfecture

JANVIER 2024

Forum de rétribution

- Partage du projet finalisé et des résultats de la concertation

Les dates vous seront communiquées dans un flyer à la rentrée !



Avez-vous des questions ?

Gardons contact !



Camille BARROT

Consultante concertation & communication

camille.barrot@demopolis-concertation.fr

06 98 94 42 64

www.photovoltaique-cercoux.fr



Merci !